

LE **Caillotin** ROSIÈRES

Vie scolaire



Ecureuils



Art



Concert



Confiez vos NETTOYAGES difficiles
à des PROFESSIONNELS

**REMISE
EN ÉTAT :**



- Nettoyage après travaux
- Nettoyage des sols
- Nettoyage après sinistre
- Enlèvement de déchets...

**NETTOYAGE
VITRERIE :**



- Véranda
- Toutes superficies
- Accès difficile / en hauteur
- Nettoyage de façade...



IGN
Propreté
— by Jimmy FEDER

Au service des professionnels
et des particuliers

IGN Propreté - 3 bd de Dijon - 10800 Saint Julien les Villas
www.ign-proprete.fr - bureau@ign-proprete.fr

Contactez-nous :
03 25 72 30 30

PIZZA NAUDOT
"Le Camion Rouge"
le jeudi
à Rosières
à partir de 17h30 parking de la Mairie
Tél : 06.09.38.45.41

Electricité

Tél. : 03 25 81 19 30
Mail : elec.petz@neuf.fr

PETTAZZONI
Chauffage
23 av. G. de GAULLE
10410 St Parres-aux-Tertres



AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

CENTRE DE CONTRÔLE
AUTO TROYES SUD
65 rue Victor Hugo
10430 ROSIERES
03 25 49 10 52

G R O U P E
PAREDES

PAREDES TROYES
Chemin de la chasse aux loups
10430 Rosières
tél : 03.25.75.04.40
paredes.troyes@paredes.fr

**L'hygiène professionnelle
est notre exigence**



La Laverie
TOUT PUBLIC

Pratique, machine **10 kg** et **16 kg**
pour vos couettes, doudounes...

OUVERT 7 J/ 7 DE 8 H À 20 H

RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE UTT ROSIÈRES

4, place Léonard-de-Vinci, à côté UTT
03 25 75 03 34 - 06 88 98 00 54

PARKING GRATUIT

LE MOT DU MAIRE

MADAME, MONSIEUR, CHERS AMIS



Je vous avais annoncé fin 2015 le lancement de notre projet d'implantation, au centre de la commune, d'un ensemble médical et paramédical.

Aujourd'hui, nous avons bien avancé sur ce dossier et nous sommes arrivés à la phase active après avoir eu un rapport négatif de fouilles archéologiques.

Nous avons choisi le Maître d'Ouvrage délégué et l'Architecte qui suivront toute l'opération.

Une esquisse sur laquelle nous sommes amenés à nous positionner fera l'objet d'un certain nombre de modifications.

En parallèle, je vais rencontrer les professionnels de santé qui se sont déjà manifestés et les membres du Centre Communal d'Action Sociale pour leur présenter le projet.

Il appartiendra alors au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de l'architecte et sur le coût de l'opération avant de déposer le permis de construire.

Le chemin est encore long mais la tâche est exaltante. Si tout se passe normalement, la mise en service pourrait intervenir fin 2019.

Nous n'avons pas de doute sur le bien-fondé de cet investissement qui devrait permettre à notre population d'avoir une offre médicale diversifiée et de qualité.

Les travaux que nous allons entreprendre dans ce secteur en parallèle devraient améliorer encore l'attractivité de Rosières.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et en exprimant le souhait que 2018 vous apporte santé et bonheur.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Amis, en mon amical et respectueux dévouement.

Le Maire
Jacques RIGAUD

SOMMAIRE

P.3	Mot du Maire
P.4	Mot de la commission communication écrite
P.5	Compte rendu du Conseil Municipal
P.8	Mot des adjoints
P.8	Commission cadre de vie, affaires sociales et culturelles, fêtes et cérémonies
P.9	Commission des sports
P.10	Commission vie scolaire
P.12	Commission accueil de loisirs et jeunesse
P.13	Commission urbanisme, bâtiments et sécurité
P.14	Commission voirie
P.15	Commission nouvelles technologies d'information et de communication
P.16	Vie associative
P.16	Musique
P.18	ROS : section cyclo - écurveils - gym volontaire - Hand ball
P.21	Comité des fêtes et loisirs : les petits points caillotins - Union nationale des anciens combattants - Club des amis de Rosières - Parent'housiasme
P.30	Troyes Champagne Métropole
P.32	Vie pratique
	Concours de poésie
	Elections
	Carte grise
	Permis de conduire
P.34	Sécurité Stationnement
P.35	Etat civil
	Calendrier des Festivités

LE Caillotin
ROSIÈRES

Directeur de la publication : Sophie MICHEL
Comité de lecture : Commission
Communication Ecrite - Vie des Quartiers
Création - Impression : La Renaissance
Dépôt légal : 26-330/o

LE

COMMISSION COMMUNICATION ECRITE ET VIE DES QUARTIERS

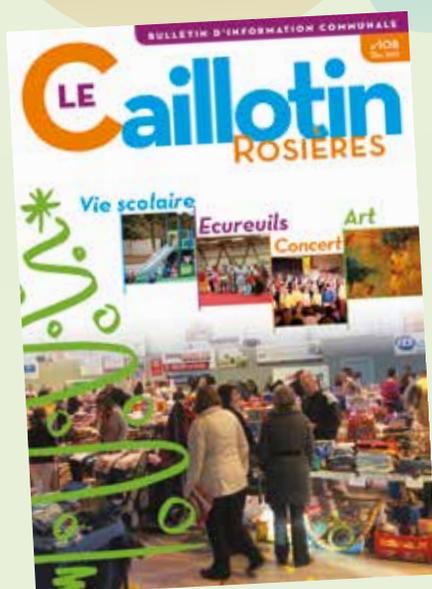
L'année est encore une fois passée très vite et il est déjà temps de vous présenter le Caillotin de fin d'année !

Cette année qui s'achève a été riche en événements grâce à l'action des associations. Vous allez pouvoir vous en rendre compte au travers des rétrospectives présentées par les associations caillotines toujours très actives.

L'attractivité de notre commune ne se dément pas puisque nous atteignons les 3 800 habitants. Cela impose l'aménagement des infrastructures, le développement des voiries et l'entretien des espaces verts notamment. Tout ceci mobilise les énergies de tous et nous tenons à saluer tant les bénévoles sans qui les associations ne vivraient pas que les fonctionnaires municipaux faisant toujours preuve d'efficacité.

Une nouvelle année s'annonce et promet d'être riche en projets ! Encore une fois, nous souhaitons remercier chaleureusement Monsieur le Maire, ses adjoints, l'ensemble du tissu associatif et nos fidèles annonceurs sans lesquels le Caillotin ne vivrait pas.

La Commission Communication Ecrite et Vie des Quartiers vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et une nouvelle année pleine de surprises et de petits bonheurs quotidiens.



BiO
Village



HORAIRES MAGASIN :

Du Lundi au Jeudi de 9h à 19h30
Du Vendredi au Samedi de 9h à 20h

HORAIRES DRIVE :

Du Lundi au Samedi de 9h à 20h

E. Leclerc 
Rosières-près-Troyes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 MAI 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

A ADOPTE le procès-verbal de la séance du 6 avril 2017,

A PROCEDE au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de l'Aube pour 2018,

A APPROUVE la modification statutaire ajoutant à la liste des compétences optionnelles de Troyes Champagne Métropole la création et à la gestion des Maisons de Services au public,

A APPROUVE la fixation du montant des attributions de compensation allouées en 2017 aux communes membres de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole,

A MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal en supprimant 1 poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet

suite à un avancement de grade et 1 poste d'ATSEM à temps non complet suite à un changement du temps de travail,

A FIXE les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicables au 1er janvier 2018,

A APPROUVE la pose d'un coffret électrique extérieur pouvant être utilisé lors des manifestations diverses à proximité des vestiaires foot,

A APPROUVE l'acquisition d'un aspirateur et de tapis supplémentaires pour l'extension du gymnase Raymond Laurent,

A FIXE la tarification du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2017-2018,

A APPROUVE l'installation d'un répéteur de sonnerie dans la cour de l'école maternelle,

A APPROUVE l'inscription de crédits complémentaires pour la réfection et le réaménagement de bureaux situés à l'étage de la mairie,

A AUTORISE Monsieur le Maire à

signer la convention d'accès au nouveau service de la CAF de «consultation des données des allocataires par les partenaires» (CDAP) ainsi que le contrat de service pris en application de la convention,

A APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe Usine Relais Deheurles,

A DECLARE que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2016 pour le budget annexe Usine Relais Deheurles n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

A ADOPTE la décision modificative n° 1 du Budget Communal 2017,

A FIXE les tarifs des services péri-scolaires pour l'année scolaire 2017-2018,

A APPROUVE la modification de l'objet social de la Société d'Economie Mixte de la Technologie de l'Aube en Champagne (SEM-TAC), la nouvelle répartition des actions de la société et le retrait de la commune de Rosières-près-Troyes de son capital social.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

A ADOPTE le procès-verbal de la séance du 22 mai 2017,

A APPROUVE l'installation de stores dans le bureau du 1er adjoint,

A APPROUVE l'inscription de crédits complémentaires pour l'acquisition d'un nouveau logiciel enfance,

A APPROUVE les précisions à apporter sur les tarifs 2017-2018 de l'école municipale de musique applicables aux musiciens de l'Orchestre d'Harmonie suivant des cours de formation instrumentale,

A APPROUVE l'acquisition et l'installation d'abris de touches pour l'homolo-

gation du terrain de foot en niveau 5,

A APPROUVE l'acquisition d'un test destiné à la psychologue scolaire intervenant sur la circonscription de Saint Julien/Arcis et **A AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la participation des communes de Buchères, Bréviandes, Saint-Julien-les-Villas et Troyes,

A APPROUVE l'acquisition de nouveaux jeux extérieurs pour la cour de l'école maternelle et l'aire de jeux du complexe sportif,

A APPROUVE l'inscription de crédits complémentaires pour l'installation de films de protection sur les fenêtres du groupe scolaire,

A APPROUVE le versement de fonds de concours à la société ENEDIS dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique chemin des Roizes et rue Victor Hugo,

A APPROUVE l'acquisition pour partie de la parcelle cadastrée section AW 276, au prix de 1 012 € pour 44 m²,

A APPROUVE la pose d'un plancher d'accès au vide sanitaire de la Mairie,

A APPROUVE l'acquisition de clés pour les portes de l'extension du gymnase,

A APPROUVE l'inscription de crédits complémentaires pour le remplacement de la chaudière de la Mairie,

A AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le GEDA 10 pour la mise à disposition d'un emploi d'avenir à temps non complet pour l'accueil de loisirs et la restauration scolaire,

A ADOPTE la décision modificative n° 2 du Budget Communal 2017.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

A ADOPTE le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017

A APPROUVE la modification des statuts du Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication

A APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association Départementale des Internés, Résistants et Patriotes de l'Aube (ADIRP) et de 300 € à la Confrérie de Saint Eloi de Saint-André-les-Vergers Rosières.

A MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal en supprimant 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe suite à un avancement de grade et en créant un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet suite à un départ en retraite

A APPROUVE la conclusion de 2 contrats de crédit-bail avec option d'achat pour le remplacement de 2 véhicules des services municipaux

A APPROUVE l'inscription de crédits pour l'achat de matériel pour la salle informatique du centre culturel

A AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention relative à la pratique de la gymnastique sur les communes de Rosières et de Saint-Julien-les-Villas pour les saisons sportives 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019

A APPROUVE l'inscription de crédits complémentaires pour la clôture du futur terrain de foot d'honneur et des vestiaires foot

A APPROUVE le remplacement de l'ordinateur portable d'un enseignant de l'école élémentaire et la création de liaisons HDMI entre les vidéoprojecteurs et les postes de travail des instituteurs

A APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AV n° 132, située au 1 rue du Chêne, au prix de 30 200 € pour 552 m²

A APPROUVE la désaffectation et le déclassement d'une partie de l'espace vert séparant la parcelle cadastrée section AX n° 10 de la rue Jean Arson

A APPROUVE le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section AI n° 172

A APPROUVE l'inscription de crédits pour l'extension du réseau d'eau potable rue Jean Arson

A APPROUVE l'inscription de crédits pour l'acquisition et l'installation d'un radiateur basse température dans l'ancien dortoir de l'école maternelle

A APPROUVE l'inscription de crédits pour l'aménagement d'un local situé à l'étage de la salle des fêtes mis à disposition d'un atelier peinture

A APPROUVE l'inscription de crédits complémentaires pour le terrain multi-activités

A ADOPTÉ la décision modificative n°3 du budget communal 2017



 **EIFFAGE**
ROUTE

Eiffage Route
Agence de Troyes
Tél. : 03 25 76 24 24

SOCOBOIS Tél. 03 25 71 35 77
www.socobois.fr

MENUISERIE - BOIS
PANNEAUX - ISOLATION

AMÉNAGEMENT
INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR

SÉCURITÉ
INDIVIDUELLE/COLLECTIVE

Un service de qualité
et l'expertise en plus

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

A ADOPTE les procès-verbaux des séances du 25 septembre et du 19 octobre 2017

A AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative au renouvellement de l'adhésion au Conseil en Energie Partagé de Troyes Champagne Métropole

A AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention avec Troyes Champagne Métropole pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie

dans le cadre des territoires à énergie positive

A MODIFIE la délibération n° 2017-062 du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2017 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} janvier 2018 (création d'un poste à 28,25/35^{ème} au lieu de 24,50/35^{ème})

A APPROUVE les modifications apportées à la délibération n° 2012-89 en date du 13 décembre 2012 relative à la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

A APPROUVE le lancement d'une procédure simplifiée de concession de service public pour la fourrière automobile

A ATTRIBUE les prix pour le concours des maisons fleuries 2017

A APPROUVE l'organisation d'un séjour en classe de neige pour les élèves de CM2, du 6 au 16 février 2018 et a fixé la participation des familles à 159 € pour les enfants domiciliés à Rosières et à 795 € pour les extérieurs

A APPROUVE le versement d'un fonds de concours à la société ENE-DIS dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique rue Parmentier

A APPROUVE l'inscription de crédits pour l'achat de protections pour les poteaux bois et béton de l'école élémentaire

A ADOPTE la décision modificative n° 4 du Budget Communal 2017

EXPRESSION
COIFFURE
STYLISTE
VISAGISTE
MIXTE

H O R A I R E

LUNDI au JEUDI	9h - 18h
VENDREDI	9h - 19h
SAMEDI	8h - 17h

AVEC OU SANS RENDEZ VOUS

03.25.82.01.31
5 Av. des Lombards 10430 ROSIERES

CRN
BROCARD

BATIMENT
T.P et PARTICULIER
GENIE CIVIL

10 Rue des Deux Haies
BP 70105
10430 ROSIERES PRES TROYES

Tél : 03.25.82.32.34
Fax : 03.25.82.20.64
contact@crnbrocard.fr

Par Michel OUDIN

AMPOULES BASSE CONSOMMATION



Dans le cadre de l'action des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » menée par Troyes-Champagne-Métropole en partenariat avec EDF, nous mettons à votre disposition des ampoules LED basse consommation. Il s'agit uniquement d'ampoules

8W = 60W, gros culot, à vis.

Les caillotins intéressés peuvent se rendre à la Mairie, aux heures d'ouverture afin d'en obtenir. Il ne sera distribué qu'un seul lot par foyer.

Il reste des ampoules !

L'ÉQUIPE ESPACES VERTS DE LA COMMUNE DE ROSIÈRES

Nous adressons également nos vives félicitations à toute l'équipe des Espaces Verts Municipaux sous la responsabilité d'Éric Stordeur pour les décorations florales réalisées sur 4 saisons. En effet, 5 500 fleurs et 800 bulbes sont plantés chaque année dans 45 suspensions hors sol, 38 vasques au sol et 7 massifs. Les décorations sont réalisées par un agent municipal ayant des talents d'artiste. Cette équipe veille à la propreté de notre commune et c'est pourquoi le Comité de Tourisme de la Région du Grand Troyes nous a attribué la 2^{ème} place au concours des communes de 2 000 à 9 000 habitants.

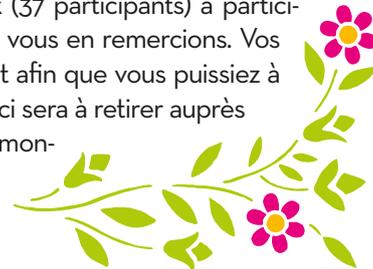
DÉFIBRILLATEUR



D'ici la fin de l'année, la commune se dotera d'un 3^{ème} **défibrillateur automatique** qui sera installé vers le terrain de pétanque sur la route de Saint Pouange. Pour rappel, le premier se trouve sur la façade de la Mairie et le second, à l'angle de la rue Pasteur, vers le Château. Nous serons ainsi équipés conformément aux normes imposant un défibrillateur pour 1 500 habitants. Les membres de la Commission Cadre de Vie vous adressent leurs meilleurs souhaits pour l'année à venir.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Cette année encore vous avez été nombreux (37 participants) à participer au concours des Maisons Fleuries et nous vous en remercions. Vos efforts seront récompensés par un bon d'achat afin que vous puissiez à nouveau investir dans l'achat de plantes. Celui-ci sera à retirer auprès des Etablissements Gionnet Horticulteurs. Le montant des prix attribués s'élève à 1570€.



Les lauréats sont les suivants :

**Classement Jardins Visibles de la Rue
(1^{ère} catégorie) :**

BONS D'ACHAT	
M. et Mme Dany GRAVE (hors concours)	100 €
M. et Mme Denis QUINTIN	100 €
M. et Mme Gérard GAURIER	70 €
M. et Mme Pascale CORNET	70 €
M. et Mme Chedli ASFOURI	70 €
M. et Mme Maurice BOULEZ	70 €
M. et Mme Jean LAMORLETTE	70 €
M. et Mme Nathalie CHATRON	70 €
Madame Véronique BOUTRIGE	60 €
M. et Mme Jean HERVEUX	60 €
Monsieur Aurélien OLLIER	60 €
M. et Mme Jacques MARCHETTI	60 €
M. et Mme André POUPIER	40 €
M. et Mme Danielle QUEMPEL	40 €
M. et Mme Prince BILLAT	40 €
Madame Arlette VIART	20 €
M. et Mme Michel VIGNE	20 €
Monsieur Francis MOUGEOT	20 €
Madame Muriel BOUCHARD	20 €
M. et Mme Guy PERISSINOTTI	20 €

M. et Mme Jackie POINSIGNON	10 €
Madame Michelle ROYER	10 €
Madame Valérie GOUDOUIN	10 €
Monsieur Lionel LUTZ	10 €
Madame Anne-Marie JOUBERT	10 €
Monsieur Christophe SIMON	10 €
Madame Agnès BILLOTTE	10 €
M. et Mme Lucien MELINARD	10 €
M. et Mme Daniel ROLLOIS	10 €
Madame Christelle FINEZ	10 €
Madame Marie-Thérèse MOULIN	10 €

**Classement des balcons et terrasses fleuris
(2^{ème} catégorie) :**

Madame Monique FORT	100 €
Madame Jacqueline RONDEAUX	60 €
Madame Christiane PUTHOIS	30 €

**Classement autres : châteaux fleuris,
maisons d'hôtes (5^{ème} catégorie) :**

Résidence Pierre	100 €
Rêve d'Aurore	60 €
Etablissements Derichebourg	30 €

ENTRETIEN DES HAIES

Avec l'automne, vous avez taillé vos haies, mais il en reste beaucoup trop qui ne sont pas entretenues. Ainsi, elles cachent la signalisation et peuvent être dangereuses lorsque les piétons sont dans l'obligation d'emprunter la chaussée.

Pensez à les entretenir.

CIVISME ANIMALIER

Malgré de nombreux rappels sur le Caillotin, nous constatons que les déjections canines jonchent la Voie Verte et les trottoirs bien que des distributeurs aient été installés.

Ce n'est pourtant pas difficile d'avoir un sac dans sa poche lorsque l'on promène son chien. **Merci pour les semelles des promeneurs !**



COMMISSION SPORTIVE

par Patrick MELCHERS

Lors du vote du budget 2017, au niveau des investissements, il a été décidé d'installer des placards pour les sections qui utilisent la salle de judo, afin d'y ranger le matériel, les kimonos des judokas et des étagères permettant de laisser les chaussures à l'entrée de la salle puisqu'il est interdit de marcher chaussé sur les tatamis.

Dans la salle de judo, pour protéger les sportifs, des murs des protections murales ont été installés sur le pourtour.

Un aménagement du local matériel R.O.S, principalement destiné aux sections hand et tennis, ainsi qu'aux autres sections bien entendu, a été prévu.

L'installation sur le terrain de foot principal d'un arrosage automatique alimenté en eau par le puits se trouvant à proximité a été voté. Cela permettra de conserver une pelouse correcte les étés et de soulager la charge de travail du personnel technique communal qui a beaucoup à faire en cette période de l'année. Ces travaux ne sont pas encore réalisés car il y a un problème de débit de la pompe du puits qu'il convient de résoudre avant d'entamer les travaux. Tout devrait être opérationnel au printemps.

La clôture entourant le terrain de foot



et les vestiaires est terminée. Il a fallu y ajouter des abris pour l'encadrement et les arbitres afin que les terrains soient aux normes pour jouer au niveau régional 3. Cet entourage qui nous a été imposé par la Fédération Française de Football, permettra, espérons-le, que cette zone ne soit plus occupée par les gens du voyage.

Pour le budget 2018, notre commission proposera notamment :

- De remplacer la balustrade du terrain de foot proche du gymnase par une en galvanisé, car l'actuelle est en très mauvais état.
- Le terrain de tennis extérieur, le plus ancien, mériterait d'être rénové.
- Suite à l'entourage du terrain de foot il serait bon de modifier l'entrée d'un terrain de tennis extérieur, afin que

l'accès d'un court à l'autre soit plus aisé pour le moniteur.

Concernant le Rosières Omni Sports, nous étions 1053 licenciés à la fin de la saison dernière soit une progression de 5% par rapport à la saison précédente.

La section hand féminine, après plusieurs saisons de « purgatoire » à l'échelon régional, retrouve cette année le niveau national en jouant pour le moment en haut du tableau. C'est une juste récompense pour une section qui est une référence régionale en ce qui concerne la formation des jeunes.

Au foot, l'équipe 1ère a confirmé les bons résultats de la saison 2015/2016 et a accédé au niveau supérieur, au terme d'un championnat qu'elle a bien dominé. Reste à prouver qu'elle a le niveau pour jouer à cet échelon, ce qui est tout à fait le cas pour l'instant. Chez



LE MOT DES ADJOINTS

les jeunes, le niveau progresse aussi et 2 équipes jouent au niveau régional.

Au judo, une section où évoluent beaucoup de jeunes, de belles prestations aux divers championnats et critères départementaux et régionaux ont été réalisées, avec une vingtaine de podiums, toutes catégories confondues, dont 8 titres.

La section tennis dispose de 3 équipes au niveau régional et malgré une petite baisse de ses effectifs, se comporte plutôt bien dans ses divers championnats. Il y a, entre les jeunes et les moins

VIE SCOLAIRE

jeunes, 24 équipes faisant de la compétition et pratique pour les loisirs.

Pour les sections ne pratiquant pas de compétition (G.V. et cyclo), c'est convivialité et bonne humeur qui sont mots d'ordre, ce qui n'empêche pas le goût de l'effort que ce soit pour l'une ou l'autre des sections.

Un petit bémol pour la section escalade qui alors qu'elle était en pleine essor (pour ne pas dire ascension !), s'est mise en sommeil cette saison faute de trouver un entraîneur agréé. En effet, l'animateur présent depuis plusieurs

années, pour raisons professionnelles, a dû se désengager. Le président n'a pu trouver pour cette année sportive un remplaçant. Espérons que cela ne soit que temporaire.

Si des bénévoles ont envie de rencontrer d'autres personnes et de donner un peu de leurs temps, qu'elles n'hésitent pas à venir encadrer ou aider lors de manifestations, selon leurs disponibilités.

Pour cette nouvelle année qui arrive, qu'elle soit pleine de bonheur pour vous tous et tous vos proches.

LE MOT DES ADJOINTS

VIE SCOLAIRE

BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Par Catherine BLUM

Cette année 2017 a été essentiellement consacrée à la sécurité de nos écoles. Pour faire face à la demande de l'Education Nationale au sujet de la protection contre l'intrusion, nous avons fait poser des films sur toutes les vitres du groupe scolaire. Ces films, à aspect miroir sur l'extérieur, garantissent une protection à la fois visuelle et solaire. De plus la commission urbanisme s'est chargée de

mettre en place un portail sécurisé et un visiophone à l'entrée de l'école élémentaire, ainsi que des « lampes flash » blanches dans chaque classe et annexe des 2 écoles pour avertir en cas d'intrusion.

Le Conseil Municipal a voté un budget conséquent pour ces travaux car il nous a semblé nécessaire de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité des élèves, des enseignants et du personnel communal y travaillant.

Dans la cour de l'école maternelle, un nouveau jeu ludique a été mis en

place en remplacement d'un jeu dont la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) nous avait démontré le vieillissement.

A la restauration scolaire, nous avons renouvelé toutes les grandes chaises par des chaises beaucoup plus légères favorisant la manipulation quotidienne. Nous avons également changé les grandes tables par du matériel coloré et surtout doté d'un revêtement amortissant les bruits. Toutes ces améliorations sont appréciées par





le personnel et les enfants. La mise en place des 2 services de restauration depuis un an, démontre que les enfants déjeunent dans de meilleures conditions car ils sont moins nombreux, et les Nouvelles Activités Périscolaires mises en place avant ou après le repas sont très appréciées des enfants.

En ce qui concerne les mouvements d'enseignants, à l'école maternelle : Madame PALVOISIN (grande section) remplace Madame LUCQUIN et Madame ROUKOS (moyenne et grande section) remplace Madame HARDY. Cette dernière a repris le poste de direction. A l'école élémentaire Madame DORMOY remplace Madame TISSUT avec une classe de CE2/CM1

Les effectifs restent stables : 129 élèves en maternelle (134 l'année dernière) et 221 en élémentaire (224 l'année dernière)

La classe de neige des CM2 se déroulera du 6 au 16 Février 2018 dans le même lieu que le précédent séjour, à BELLEVAUX au Chalet Les Moineaux en Haute Savoie.

N'hésitez pas à consulter le site de la commune (www.commune-rosieres10.fr) pour retrouver toutes les informations concernant la vie scolaire, la restauration scolaire et le périscolaire.

Sport et citoyenneté à l'école

Cette année scolaire, les enseignants de l'école élémentaire de Rosières ont décidé de favoriser et de valoriser l'éducation physique et sportive alliée à la citoyenneté pour leurs élèves. Pour cela, ils ont affilié l'école à l'USEP qui leur permet de bénéficier des compétences d'intervenants et d'obtenir du prêt de matériel.

Une première phase a eu lieu pour 7 classes (de CE1 à CM2) avec l'initiation au rugby sur 7 séances et une rencontre à Saint-André-les-Vergers le 17 octobre dernier rassemblant plus de 600 enfants.

D'autres interventions sont prévues au cours de l'année : base-ball (4 classes de CE2 à CM2), course d'orientation (5 classes de CP à

CE2) et athlétisme (2 classes de CP). Ces actions s'inscrivent dans le parcours sportif du livret scolaire unique numérique et dans le volet citoyen du projet d'école (pratique citoyenne du sport). Le financement de l'affiliation à l'USEP est en grande partie pris en charge par l'association locale « Parent'housiasme » (que les enseignants remercient vivement) conjointement avec la coopérative scolaire. Pour compléter ces projets avec l'USEP, un cycle « handball » de 7 séances est prévu pour chacune des classes de l'école avec des intervenants du club local de handball, ainsi qu'un cycle de natation concernant les classes de CP, CE1 et CM1 financé par la Municipalité.

Avec tous ces projets, à ne pas douter que les élèves de l'école devraient se révéler de vrais petits sportifs accomplis, tant dans la pratique que dans l'esprit.

Les membres de la commission vie scolaire se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2018

BATIMENTS ET SECURITE

Par Michel CHARPENTIER

I. L'Urbanisation

Depuis 2011, il faut remarquer que le nombre d'autorisations de construire de la Commune ne cesse d'augmenter de par les résidences construites Rue du Chêne, Rue Bachimont, Chemin des Roizes ou bien encore la Résidence Victor Hugo dont la mise à disposition est proche.

Quant à la ZAC, son incidence sur l'accroissement de la population est désormais extrêmement faible. Mais il est encore quelques groupements d'habitations qui s'élèvent Rue Paul Valéry, Rue Parmentier et bientôt Rue Victor Hugo.

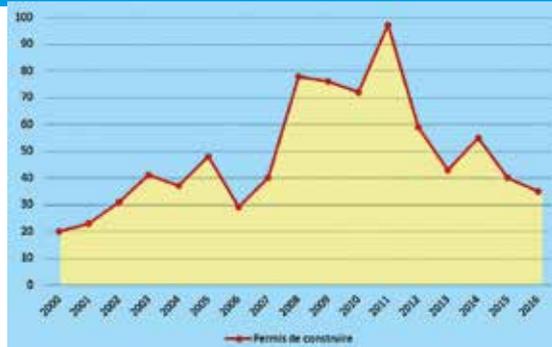
II. Le Plan Local d'Urbanisme

L'année 2017 a été consacrée à une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Rosières essentiellement pour augmenter la surface de la zone destinée principalement à l'accueil de nouvelles activités économiques dont la concession « Mercedes » pour neuf hectares situés entre la chaufferie urbaine et Quick.

III. Les réalisations 2017

Pour le Conseil Municipal, la Commission d'Urbanisme a essentiellement orienté son action sur les opérations suivantes :

- La réfection des peintures de l'entrée du gymnase,
- Le remplacement des dalles du plafond central de la salle des fêtes afin d'unifier leur couleur,
- La rénovation de l'ancien dortoir de l'école maternelle,
- La réfection du sol de l'ancien préau de l'école élémentaire, désormais affecté à l'accueil de loisirs avec la collaboration des animateurs,



- L'éclairage du Chemin du Curé, du Chemin des Croix, de la Rue Victor Hugo et de l'Espace Fort,
- Le remplacement des portes du Centre Culturel,
- L'accessibilité de la salle des sports aux personnes à mobilité réduite,
- L'aménagement du Chemin des Roizes,
- Mais aussi le traitement du parking de l'Espace Fort dont l'opération est en cours de réalisation.

IV. Les réalisations 2017 : c'est aussi de prévoir des économies d'énergie ...

Plusieurs actions ont été engagées pour économiser l'énergie et réduire ainsi le coût des consommations. Il faut citer :

- Le remplacement des luminaires du groupe scolaire par des appareils équipés d'ampoules « led ».
- La mise en place de détecteurs de présence dans les couloirs et les annexes de la salle des fêtes côté « scène ».
- Le remplacement de la chaudière de la Mairie.

V. Que sera 2018 ?

En 2018, la Commission d'Urbanisme devra conduire trois projets aux fonctions très différentes mais destinés à amplifier l'attractivité du pôle central de la Commune, à savoir :

- La construction d'une maison de santé à l'angle des Rues de la Liberté et du Chêne



- L'aménagement d'un giratoire en remplacement des feux tricolores qui gèrent le trafic du carrefour « Liberté - Feuillates - Chêne ».



- La transformation de la grange « Laurent » en halle commerciale,



- Et 2018 devrait voir la construction d'une résidence rue Victor Hugo parallèlement à la Rocade,



- Et un projet de lotissement également Rue Victor Hugo.



En l'attente, je souhaite aux lecteurs de cette revue municipale et au nom de mes collègues de la Commission Urbanisme, une bonne et heureuse année 2018.

PATRIMOINE ROUTIER

par Jean-Luc PLAISANCE

Le programme Voirie 2017 était bien chargé et vous avez pu constater le bilan positif. En voici quelques exemples :

- Réfection des trottoirs rue Paul Hervy et mise en place d'un plateau ralentisseur,
- Aménagement du Chemin des Roizes : trottoirs, couche de roulement, signalisation horizontale et verticale,
- Mise en sécurité de la rue des 2 Haies : il s'agit d'un chantier réalisé en collaboration avec les villes de Bréviandes et Saint-Julien les Villas. La maîtrise d'œuvre est assurée par la ville de Bréviandes. Deux écluses ont été réalisées ainsi qu'un plateau ralentisseur. Les travaux devraient être terminés très prochainement,
- Réparation d'un certain nombre d'avaloirs et bordures de trottoirs,
- Rue Paul Valéry : remise aux normes des trottoirs côté commerces,



- Création d'un ralentisseur à l'intersection avec la rue des Lombards,
- Aménagement des abords du terrain multisports,
- Remise aux normes des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite pour le centre sportif, la Mairie et le groupe scolaire. Un cheminement spécifique sera bientôt réalisé,
- Entretien de la signalisation horizontale et verticale.

La Commission Voirie et Patrimoine Routier vous souhaite une excellente année 2018 !



par Florence GUERRY

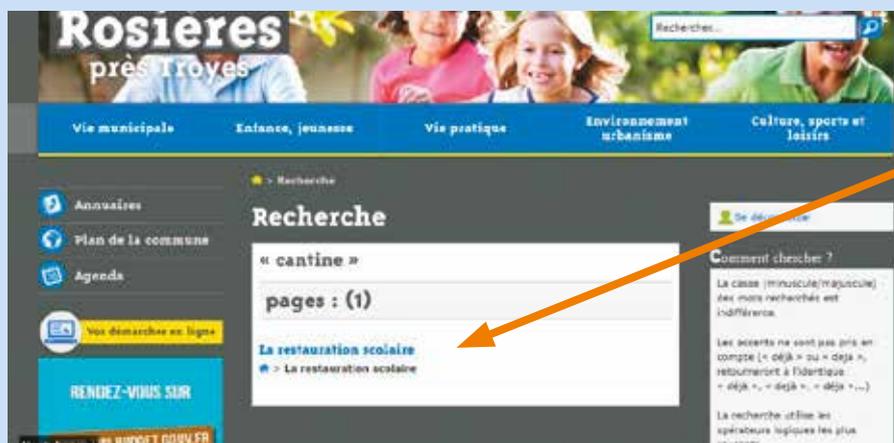
LE SITE DE LA COMMUNE EST ACCESSIBLE À L'ADRESSE SUIVANTE :

www.commune-rosieres10.fr

Sur la page d'accueil, les informations importantes du moment sont regroupées dans la rubrique « En bref » ;



Vous pouvez faire une recherche par catégorie d'activités ; n'oubliez pas de valider votre choix en cliquant sur « Afficher ».



Après avoir cliqué sur l'outil « loupe », les différents résultats de la recherche s'affichent. Dans le cas de la recherche sur le mot « cantine », une seule rubrique lui est associée, celle qui s'intitule « restauration scolaire ». En cliquant sur les mots en bleu, on obtient la page recherchée.

La rubrique principale s'affiche ; le détail des sous-rubriques est accessible dans le menu, à gauche



Si le mot que vous choisissez pour votre recherche ne mène à aucune solution, merci de nous le faire savoir ; nous aurons probablement moyen d'y remédier ! elu.ntic@rosieres10.fr

VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE

ECOLE DE MUSIQUE DE ROSIÈRES



PLANNING 2018

1. CONCERTS DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE ROSIÈRES

LIEU : SALLE DES FÊTES DE ROSIÈRES

Samedi 25 Novembre 2017	20h30	Solistes : Stéphanie COITEUX, piano, Professeur à l'Ecole de Musique de Rosières et Bruno BOURGOIN, clarinette, Soliste à la Musique des Gardiens de la Paix de Paris.
Samedi 2 Juin 2018	20h30	En solistes les grands élèves de l'Ecole de Musique de Rosières
Samedi 24 Novembre 2018	20h30	Avec la participation des Ensembles de Saxophones et de Flûtes de l'Ecole de Musique de Rosières (Direction Jean-Luc HENRION, Michaël HENRION et Olivier BOUTET)

2. AUDITIONS DES ÉLÈVES

LIEU : ECOLE DE MUSIQUE

Mardi 30 janvier 2018	19h	Classe de piano
Mardi 20 février 2018	19h	Classe de trompette • Classe de trombone • Classe de saxophone
Jeu-di 22 mars 2018	19h	Classe de flûte • Classe de percussions
Jeu-di 29 mars 2018	19h	Classes de clarinette

3. EXAMENS DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE (HORS PUBLIC)

LIEU : ECOLE DE MUSIQUE

Mardi 27 mars 2018	18h	Classe de piano
Mardi 10 avril 2018	18h	Classe de flûte
Mardi 17 avril 2018	18h	Classe de trompette • Classe de trombone
Mardi 22 mai 2018	18h	Classe de saxophone
Jeu-di 7 juin 2018	18h	Classe de clarinette
Vendredi 8 juin 2018	18h	Classe de percussions

4. RÉINSCRIPTIONS DES ANCIENS ÉLÈVES

LIEU : ECOLE DE MUSIQUE

Mardis 22 et 29 mai 2018 de 16h à 18h
Vendredi 25 mai 2018 de 16h à 18h

5. INSCRIPTIONS DES NOUVEAUX ÉLÈVES

LIEU : ECOLE DE MUSIQUE

Mardis 5, 12, 19, 26 juin 2018 de 16h à 18h
Vendredis 8, 15, 22, 29 juin 2018 de 16h à 18h

6. SOIRÉE DES ÉLÈVES

LIEU : SALLE DES FÊTES DE ROSIÈRES

Mercredi 27 juin 2018 à 19h

7. RÉUNION PARENTS-PROFESSEURS (ORGANISATION 2018/2019)

LIEU : SALLE DES FÊTES DE ROSIÈRES

Lundi 3 septembre 2018 à 19h

VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE

L'École de Musique de Rosières
Année scolaire 2017/2018

L'ÉCOLE DE MUSIQUE EN QUELQUES CHIFFRES

10 professeurs (voir liste ci-contre)

Instruments enseignés

Clarinette, batterie, percussions, piano, flûte, trompette, cor, trombone, tuba, Saxophone alto, saxophone ténor, saxophone baryton

105 élèves inscrits pour cette nouvelle année scolaire dont :

- 10 en éveil musical (à partir de 5 ans)
- 82 en formation musicale (à partir de 7 ans)
- 91 en formation instrumentale (à partir de 7 ans)
- 58 filles et 47 garçons
- 31 élèves musiciens au Grand Orchestre d'Harmonie (à partir de 11 ans)

Activité des élèves :

Cours de formation musicale, cours instrumentaux, répétitions d'orchestre, auditions, concerts, examens de fin d'année scolaire, soirées des élèves avec remise de diplômes.

LES CLASSES D'ORCHESTRE

24 élèves participent à l'une des 3 classes d'orchestre

Classe d'orchestre dès la 2ème année d'instrument
Préparation des élèves pour l'intégration au sein du Grand Orchestre d'harmonie



Les Professeurs de l'École de Musique de Rosières

Olivier BOUTET	Flûte
Stéphanie COITEUX	Piano, Formation musicale, Eveil musical
Jean-Luc HENRION	Saxophone
Michaël HENRION	Saxophone
Nicolas KOLUDZKI	Percussions et Batterie
Yann LAVOCAT	Trompette, Cornet, Classes d'orchestre
Patrice MILLET	Trombone
Sophie RENAUDOT	Clarinette, Formation musicale
Alain THIERY	Orchestre d'harmonie, Formation musicale
Jean-Marc WAGNER	Clarinette

LE GRAND ORCHESTRE D'HARMONIE DE ROSIÈRES

- 60 musiciens
- La moitié des musiciens a moins de 20 ans
- 35 répétitions par an
- 2 concerts à la salle des fêtes de Rosières (le 1er samedi de juin et le dernier samedi de novembre)

Programme musical varié : musique de jazz, moderne, classique, de variété.

A chaque concert prestations avec solistes : professeurs et élèves issus de l'école de musique ou musiciens professionnels extérieurs



PROCHAINS CONCERTS :

Samedi 2 Juin 2018 à 20 h 30

En solistes les grands élèves de l'École de musique de Rosières
AU PROGRAMME

Game of Thrones (R. Djawadi),
Arioso (J.S. Bach), Versailles (S. Lancen),
Feelings (Morris-Gaste), Roméo et Juliette (N. Rota),
Twinkling Flûtes (R. Comello),
La Vie Parisienne (J. Offenbach),
Happy Mallets (H. Evers),
La Javanaise (S. Gainsbourg),
Flûtes go Latin (T.Verhiel),
Europa (C. Santana),
Odyssey (J. Chattaway)

SECTION CYCLO

par Jean-Claude YOVANOVITCH

En 1977, quelques caillotins amoureux de la «petite reine» décident de créer une section cyclo au sein du R.O.S.

Depuis cette époque, la section figure toujours en bonne place parmi les clubs qui composent le peloton du cyclotourisme aubois.

De mars à octobre, période consacrée aux concentrations dominicales, le club est régulièrement présent sur les différents parcours proposés par les clubs organisateurs. Il en est de même sur les brevets permanents réalisables tout au long de la saison officielle.

L'Ardéchoise, la Ronde des Fromages dans l'Yonne et d'autres organisations régionales ou nationales sont aussi le but de quelques-uns.

A noter, en 2017 un séjour à La Chapelle des Bois dans le Doubs, qui fut l'occasion pour quelques cyclos et accompagnateurs de vivre de bons moments de convivialité.

Nos organisations :

- La randonnée du Muguet le premier dimanche de mai
- La Rosarienne courant juillet
- Les circuits des lacs : 5 parcours permanents réalisables tout au long de la saison.

En dehors de la saison officielle, des sorties «club» (distances réduites) sont proposées le samedi après-midi ou le dimanche matin au départ de la mairie de Rosières.

En 2016, notre section s'est affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT).

Chaque membre du club est titulaire d'une licence qui couvre sa responsabilité civile en cas d'accident lors des sorties.



Composition du bureau

Président : Jean-Claude YOVANOVITCH tel : 03.25.49.11.66.

Vice-Président : Christian GUICHARD

Secrétaire : Jacky POINSIGNON tel : 03.25.75.32.51.

Trésorier : Jean-Michel DEJEU

S VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE

HANDBALL, LE ROSIÈRES SAINT JULIEN HANDBALL SECTION DU ROS.

En bref, nous sommes un club qui est amateur :

- 320 licenciés âgés de 3 ans à 70 ans
- 3 éducateurs sportifs professionnels et 35 bénévoles, dont 12 entraîneurs diplômés fédéraux.
- Le plus gros club en Champagne Ardenne pour la saison 2016-2017.
- 21 équipes engagées dans les différents championnats du niveau départemental au niveau national.
- Une pléiade de titres sur 2016-2017 en Champagne Ardenne.
- Un club qui s'investit dans le sport santé loisirs avec la création de sa section Hand Fit qui permet à 32 hommes et femmes de tous âges de retrouver une activité sportive amusante.
- Une section sportive au collège Marie Curie qui existe depuis 17 ans. 22 élèves la fréquentent avec des horaires adaptés à l'emploi du temps des collégiens. Les résultats scolaires sont très bons sans oublier le sportif, avec de nombreux jeunes, filles et garçons, sélectionnés sur les équipes de l'Aube ou Région.
- Des Labels OR pour son école d'arbitrage et sa formation envers tous les publics.
- 23 jeunes arbitres, et 12 arbitres adultes dont 2 nationaux.
- Des stages organisés, comme ceux spécifiques pour les gardiens de buts, mais aussi perfectionnement durant les vacances scolaires sur les catégories moins de 9, 11 et 13 ans filles et garçons.
- Des stages Handball, Self Défense et Gospel proposés aux jeunes filles des quartiers sensibles dans le cadre de l'opération Quartiers Politique de la Ville. Ces stages sont financés par le CGET et la DDCSPP.





LES ECUREUILS SAINT JULIEN - ROSIÈRES

En 2016-2017, le club des Ecureuils a accueilli chaque semaine 27 pous-sines (6-10 ans), 29 jeunes (10-14 ans) et 23 aînées (14 ans et plus).

Les dirigeants ont eu à cœur de terminer la saison en rassemblant autour d'une thématique l'ensemble des gymnastes ainsi que leur famille. Cette année, c'est autour du thème « Disney » que les différents groupes

ont préparé des numéros inédits mêlant chorégraphie et éléments gymniques.

Le gala de fin d'année du 30 juin 2017 a été également l'occasion de remercier l'ensemble des bénévoles permettant au club de fonctionner, que ce soit les entraîneurs ou bien encore les juges.

Enfin, quatre gymnastes (deux pous-

sines, une jeunesse et une aînée) ont également été mises à l'honneur en raison de leur investissement, de leur passion pour ce sport ou encore pour leur respect des valeurs du club.

Ainsi, Candice Vallet, Jeane Delattre, Manon Michel et Tess Verjat se sont vues décerner le Challenge Edith Béguinot qui a été l'un des piliers du club durant de nombreuses années.



S VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE

GYM VOLONTAIRE DE ROSIÈRES

Comme tous les ans, la GV Rosières a organisé son pique-nique en fin d'année, qui a rassemblé 43 licenciés autour d'un apéritif offert par la section GV. Nous avons profité de cet événement pour remettre à nos très chers animateurs un cadeau de fin d'année, afin de les remercier de nous apporter autant de bonheur pendant leurs cours. Ce rassemblement nous permet de nous réunir autrement que dans l'effort, et de passer un agréable moment convivial et joyeux. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé à cet événement par leur talent culinaire.



COMITÉ DES FÊTES ET DES LOISIRS

SOIRÉE CABARET

Fin octobre, la salle des fêtes accueillait 160 personnes pour cette soirée de gala organisée depuis 6 ans par le Comité des Fêtes et la Gymnastique Volontaire.

Après un apéritif et un excellent repas « Terre ou Mer » concocté par le traiteur Guillemot de Brienne le Château, le spectacle cabaret parisien de Franck Derivault avec ses danseuses, a ravi le public.



A l'entrée, des roses étaient distribuées aux dames portant un numéro pour la tombola gratuite dotée de lots pour une valeur de 1000€. Ces lots ont été offerts par de généreux donateurs : Intermarché, Gionnet Fleurs, Champagne Ribault et Expression Coiffure. Les amateurs de danse ont foulé la piste jusque tard dans la nuit. Rendez-vous l'an prochain !

Nous sommes toujours à la recherche de Bénévoles.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous adresse ses meilleurs vœux pour 2018 et prépare les futures festivités à votre bénéfice.

S VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE

LE SALON D'HIVER

La prochaine exposition de peinture prend forme et ils seront encore une trentaine de peintres et sculpteurs à exposer leurs œuvres du 17 au 25 mars 2018. Ils seront nombreux à venir exposer pour la 1ère fois à Rosières.



S VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE



« LES VOIX CAILLOTINES »

UNE CHORALE EN MOUVEMENT QUI ENTRE DANS LA COUR DES GRANDS

Les répétitions ont repris avec enthousiasme, tous les lundis à la salle des fêtes de Rosières, avec de nouvelles recrues, sous la direction de Christophe Allègre, accompagné au clavier par Isabelle CRUSSON (une équipe artistique très professionnelle).

La belle progression du chœur, ces dernières années, a incité son chef à fixer des objectifs toujours plus ambitieux pour la nouvelle saison.

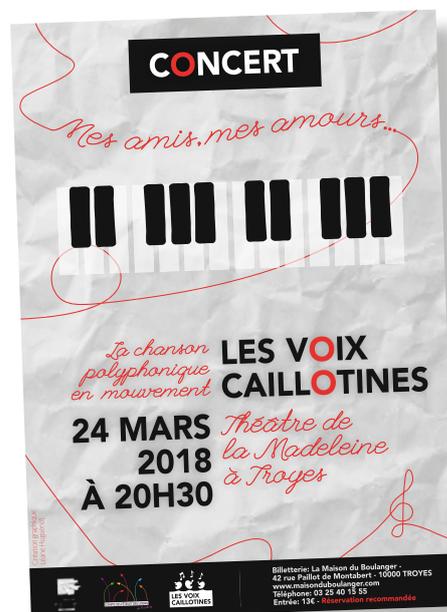
Les « Voix Caillotines » veulent casser l'image de la chorale traditionnelle pour offrir un spectacle polyphonique vivant, expressif, tout en mouvement

et mis en scène de manière à transmettre des émotions fortes au public.

Le répertoire s'articule autour de la chanson francophone contemporaine et comprend des œuvres d'auteurs-compositeurs de la scène française d'hier et d'aujourd'hui, célèbres ou peu connus, de Boris Vian à Jeanne Cherhal, d'Obispo à Barbara, Cabrel, Souchon, Delpech, Calogero et bien d'autres.

Grâce à la Mairie de Rosières et plus particulièrement à son Comité des Fêtes, l'année 2018 sera riche en événements et en partages.

Venez nombreux encourager ces amateurs qui s'accordent avec passion pour un moment de bonheur partagé !



Vous pourrez, entre autres, applaudir la chorale :

- **Au Théâtre de la Madeleine**
le samedi 24 mars 2018 à 20 h 30
(il est conseillé de réserver les places à la Maison du Boulanger à 13 €)
- **A la Salle des Fêtes de Rosières**
pour le concert de Gala
le dimanche 22 avril 2018 - spectacle partagé avec une chorale invitée -
- **Au festival « Chante »** de Saint-Parres-Aux-Tertres
le vendredi 15 juin 2018

LES PETITS POINTS CAILLOTINS

Un petit tour puis revient... Comme le dit la chanson, la troupe des « Petits Points Caillotins » est partie en virée dans notre nouvelle région « Grand Est » le week-end du 22 au 24 septembre 2017, dans le but de participer aux premières rencontres interclub Grand Est de broderie, patchwork à ESCHAU (67). Il est important de noter que nous étions le seul club de l'Aube et de Champagne Ardenne. 68 exposants dont 42 clubs de broderie/patchwork participaient à cette première rencontre. Chaque club exposant devait réaliser un casier d'imprimeur. Toutes les brodeuses du club y ont participé en fonction de leur temps, de leurs affinités avec les différentes

techniques de broderie (points comptés, broderie hardanger, point poste, broderie au ruban, broderie traditionnelle). Nous avons choisi le thème des 4 saisons. Nous sommes revenues enchantées de cette première rencontre interclub de broderie, enrichies par les divers échanges que nous avons pu avoir. Nous sommes rentrées, chargées de nouvelles idées pour notre prochaine exposition qui aura lieu les 29 et 30 septembre 2018 dans la salle des fêtes de Rosières.

Je vous rappelle que nos

rencontres se déroulent les mardis de 20h à 22h et les mercredis de 16h à 17h30 et vous pouvez contacter Christine LIBBRECHT au 06 08 01 35 32 pour tout renseignement complémentaire.

A vos agendas donc...



S VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE PARENT'HOUSIASME

VIDE-GRENIER PUÉRICULTURE DU 15 OCTOBRE 2017

Encore un beau succès pour ce vide-grenier d'automne que l'équipe dynamique de Parent'Housiasme a organisé. Le gymnase, rempli de vêtements, de jouets, de matériel pour enfant, a eu une belle affluence de visiteurs.

Les participants ont été satisfaits de leur journée, les ventes ont été nombreuses. L'équipe remercie les parents et amis qui les ont aidés à installer les tables le samedi soir ainsi que ceux qui les ont rangées le dimanche en fin d'après-midi. Les bénéficiaires serviront, comme à chaque fois, à financer des projets, des sorties, des achats de matériels pour les écoles maternelle et élémentaire. Le prochain vide grenier aura lieu en mars 2018. **Toute l'équipe de Parent'housiasme vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.**



LES ANCIENS COMBATTANTS

par Claude GOSSELIN

La section qui compte actuellement 57 adhérents (34 Anciens Combattants - 9 sympathisants et 14 veuves) est présidée par Maurice Boulez. Elle a été créée en 1994 par Roland Veaulin, qui en est le Président d'Honneur.

A travers les différentes manifestations patriotiques, l'association contribue au devoir de la mémoire, à la défense de la paix, à la solidarité entre les peuples, à promouvoir les valeurs patriotiques et républicaines et à transmettre aux plus jeunes les valeurs civiques.

Manifestations patriotiques

3 manifestations patriotiques sont organisées dans la commune : le 8 mai, le 11 novembre et le 5 décembre.

• **8 Mai** : Commémoration de la fin de la Deuxième Guerre Mondiale.

Le 8 Mai 1945 les hostilités de la Seconde Guerre mondiale prenaient fin en Europe. Mais il fallut attendre, le 2 septembre 1945, avec la capitulation du Japon, pour qu'elles cessent sur l'ensemble des continents. Elles laissent un bilan sans équivalent dans l'histoire



avec plus de 50 millions de morts militaires et civils.

Que nos morts soient honorés et que ceux qui aujourd'hui racontent l'horreur des combats soient remerciés ! Ils sont morts ou ils témoignent pour que vive notre France.

• **11 Novembre** : Le 11 novembre 1918, l'Armistice marque la fin des combats de la Première Guerre Mondiale. L'Armistice sera renouvelé 3 fois (12 décembre 1918 - 16 janvier 1919 - 16 février 1919). Le 28 juin 1919 est signé le traité de Versailles qui met réellement fin à l'état de guerre.

• **5 décembre** : Journée nationale d'Hommage aux « Morts pour la France » pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Près d'un million et demi de combattants, militaires de carrière, appelés, rappelés, membres des formations supplétives et assimilés ou membres des forces de l'ordre, ont servi la République en Afrique du Nord entre 1954 et 1962. Et durant ces années meurtrières, 23 000 combattants français et

COMPOSITION DU BUREAU

Président d'Honneur :

Roland Veaulin

Président : Maurice Boulez

Vice-président : Roger Gosselin

Secrétaire : Monique Fort

Secrétaire-adjoint :

Jean Herveux

Trésorière : Claude Gosselin

Porte-drapeau : Jean Lamorlette

Porte-drapeau adjoint :

Jean Herveux

Membres : Yvette Le Dreff -

Mauricette Poupier - André

Poupier - Joël Camps

CALENDRIER DES ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2018

• **Galette des Rois** : Vendredi 12 janvier - Salle des Fêtes

• **Assemblée Générale** : Samedi 24 février - Salle Michel Ninet

• **Concours de belote** : Samedi 7 avril - Samedi 22 septembre - salle des Fêtes

• **Méchoui** : Samedi 16 juin

• **Voyage** : Juin (date et destination à définir)

• **Manifestations patriotiques** : Mardi 8 mai - Dimanche 11 novembre - Mercredi 5 décembre

S VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE



assimilés sont morts pour la France. Ce sont toutes les victimes de ces conflits, militaires et civiles, auxquelles la journée du 5 décembre rend hommage, par l'application d'un décret de 2003 suivi d'une loi en 2005.

L'association des anciens combattants organise également des concours de belote, un méchoui et une sortie voyage afin de réunir ses adhérents et leurs amis dans une ambiance plus que sympathique.

Concours de belote



Deux concours de belote sont organisés dans l'année. Grand succès pour celui du mois d'avril, un peu moins pour celui du mois de septembre ... mais à chaque fois, le plaisir de se retrouver et de passer de bons moments de convivialité.

Méchoui

Un méchoui sous le soleil qui était de la partie, en ce samedi 10 juin... Et c'est de bon matin que les membres du bureau des anciens combattants se retrouvèrent sur le complexe sportif pour préparer leur traditionnel méchoui. Et, dès 9 heures, d'agréables odeurs leur chatouillaient les narines ! Pas de temps à perdre cependant et chacun s'activant, tables et chaises furent installées sous le barnum. Les boissons mises dans la glace, les me-

lons prêts à recevoir leur délicieux breuvage et les friteuses branchées ... Il n'y avait plus qu'à attendre les convives. Et c'est dans la bonne humeur, qu'ayant pris place autour des tables, ceux-ci s'installaient, déballant leurs couverts, ravis de se retrouver par une si belle journée.



Avant de commencer les agapes, Maurice Boulez, Président, accueillait toutes les personnes présentes, souhaitant à tous en général, et à Roland Veulin, en particulier, notre Président d'honneur, qui vient de fêter ses 80 printemps, de passer d'agréables moments. Remerciant les participants, c'est verre à la main qu'il souhaita à tous un « Bon appétit ! ».

Ce qui ne manqua pas !... chacun faisant honneur aux plats servis avec le sourire par les membres du bureau, soucieux de leurs invités.

Jeux de boules, belotes, rami ou papotages, l'après-midi fut vite passé !

Et, une fois les invités repartis, il n'y

avait plus qu'à ranger. Mais ceci est une autre histoire !

Escapade en Bourgogne

Que ce soit dans le domaine culturel ou de la gastronomie, le patrimoine de la Bourgogne est très riche et réserve de belles et agréables surprises. Les anciens combattants et leurs amis ont pu en découvrir une partie lors de leur voyage traditionnel.

Monument gothique cistercien, l'un des plus beaux exemples d'églises cisterciennes que l'on puisse admirer en France, l'Abbaye de Pontigny accueillait les visiteurs dans un cadre magnifique.

Fondée en 1114, l'Abbaye est la seconde des quatre filles de Cîteaux. Ses moines, dont la devise était « Prière et travail » fondèrent dix-neuf nouvelles abbayes. Pontigny fut le refuge de 3 archevêques de Canterbury, dont Edmond Rich enterré à l'abbaye. Canonisé en 1240, il est vénéré sous le nom de saint Edme. Son corps repose toujours dans une Châsse baroque. Un pèlerinage lui est consacré tous les ans à la Pentecôte. Un lieu chargé d'histoire que la « Guide » professionnelle jusqu'au bout de la « voix » sut faire revivre avec beaucoup d'émotion, d'humour et de passion.

Après cette matinée culturelle, place à la gastronomie avec la visite de l'entreprise « le Borvo », spécialisée dans la préparation du saumon fumé dont la qualité exceptionnelle en fait l'un des produits les plus convoités par les Grands Chefs. La société créée et dirigée par Daniel Raymond, ancien chef étoilé, est depuis trente ans une référence gastronomique en matière

S VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE

de fumage du saumon. A travers un parcours -découverte , sur son savoir-faire original et unique , on découvrait l'origine de cette excellence, un atelier de dégustation et une exposition montrant comment on est passé des techniques ancestrales de conservation de poisson (séchage, fumage, salage...) à une recette qui fait du saumon fumé au Borvo une référence culinaire européenne. Une recette que chacun et chacune ont pu apprécier lors du menu gastronomique qui terminait agréablement cette « appétissante » visite !

On ne pouvait évidemment pas quitter la région sans une visite de cave et dégustation commentée de crus prestigieux, autres bijoux de la région. C'est donc à La Chapelle Vaupelteigne, domaine viticole dont les vins sont issus de l'agriculture biologique dans la tradition bourguignonne pour retrouver l'authentique goût du ter-



roir, que nos amis terminaient leur aventure bourguignonne. Après la visite de la cave, la présentation du vignoble, des principes de vinification, place à la dégustation commentée de

5 vins accompagnés de gougères... Les papilles s'en souviennent encore ! **Le Président et les membres du bureau vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.**

LES GUEULES CASSÉES

Par rapport aux guerres du siècle précédent, le nombre des blessés de la Première Guerre Mondiale et la nature des blessures ont radicalement changé. En Europe, au lendemain de la guerre, on compte environ 6,5 millions d'invalides, dont près de 300 000 mutilés à 100% : aveugles, amputés, blessés de la face et /ou du crâne.

Le progrès de l'asepsie et les balbutiements de la chirurgie réparatrice permettent de maintenir en vie des blessés qui n'avaient aucune chance de survie lors des conflits du 19ème siècle. Ces broyés de la guerre gardent la vie, mais c'est pour vivre un nouveau cauchemar. Le regard, y compris parfois, celui de leur famille, se détourne sur le passage de ces hommes jeunes, atrocement défigurés. Ils ont honte de se montrer et ne savent où aller. Sans travail, sans foyer entre les opérations de la reconstruction du visage pouvant nécessiter plusieurs années, ni pension, la bles-



sure du visage n'étant pas considérée comme une infirmité, elle n'entraîne aucun droit à une pension d'invalidité. C'est dans cet abîme de détresse que quelques-uns d'entre eux, refusant le désespoir et la pitié, s'élèvent au-dessus de leur condition de mutilé pour proclamer leur identité.

Le 21 juin 1921, à l'initiative de deux grands mutilés, Bienaimé Jourdain et

Albert Jugon, une quarantaine de soldats blessés au visage créent l'Union des Blessés de la Face, qu'ils surnomment « Les Gueules Cassées » dont la présidence sera confiée au Colonel Yves Picot : leur devise « Sourire quand même » - leur arme, la Solidarité.

Création de la Dette

En 1927, une première souscription assortie d'une tombola est lancée par les « Gueules cassées ».



Entre 1931 et 1933, les « Gueules cassées » avec « Les Ailes Brisées » et les autres associations de victimes de guerre lancent une souscription nationale assortie d'une tombola qui sera appelée « La dette ». Le pre-

S VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE

mier billet est remis solennellement à M. Gaston Doumergue, Président de la République, lors de sa visite au domaine de Moussy-le-vieux. Cette tombola connaît un énorme succès. Les lots vont de la bicyclette à l'avion de tourisme !

Création de la Loterie Nationale

En 1933, devant le succès remporté par la « Dette », l'Etat crée la Loterie Nationale au profit des anciens combattants et des calamités agricoles.

M. Bonhoure, coiffeur à Paris, fut le premier gagnant : il remporta le 7 novembre 1933 la somme de 5 millions de francs et fit don de son salon de coiffure à son commis.



Les billets émis et vendus par les services de l'Etat, au prix de 100 francs, ne sont pas accessibles au plus grand nombre. Les « Gueules Cassées » achètent alors des billets à l'Etat, les fractionnent en « dixièmes » et les revendent au public à un prix abordable. Mais ils sont imités par d'autres associations et organismes peu scrupuleux qui multiplient les irrégularités.

En 1935, l'Etat réglemente le fractionnement des billets entiers en dixièmes, officialisant la profession d'Emetteurs de la loterie nationale. Les « Gueules Cassées » peuvent alors développer un service structuré d'émission de dixièmes, en leur Siège social, installé à Paris. L'honorabilité des « Gueules Cassées » leur permet très rapidement de décupler la vente de leurs billets.

La Loterie Nationale qui n'avait été créée que pour un an est reconduite par chacune des lois de finances successives. Un décret repousse à 1942 la suppression de la Loterie Nationale.

Le déclenchement de la Seconde Guerre Mondiale allait en décider

autrement. La Loterie Nationale ne s'interrompt que quelques mois au début de 1940 et en 1944 pendant les combats de la libération de Paris (la dimension des billets fut réduite en raison de la pénurie de papier).

Après la guerre, la Loterie Nationale prend un essor nouveau avec le rythme d'un tirage par semaine et de réguliers tirages de tranches à thème comme la Saint-Valentin, la Fête des mères et les fameux VENDREDI 13.

De la Loterie Nationale au Loto

La Loterie Nationale va se trouver concurrencée par l'intervention du Tiercé en 1952. Au fur et à mesure que le chiffre d'affaires du PMU se développe, le chiffre de la Loterie Nationale diminue de mois en mois entraînant la disparition de nombreux Emetteurs dont le nombre passe de 80 en 1954 à 19 en 1974.

En 1974, les emetteurs de dixièmes se regroupent afin de lancer un nouveau jeu pour pallier la baisse du chiffre d'affaires de la Loterie Nationale.

Le 10 juillet 1975, Jacques Chirac, alors Premier ministre, signe le décret de la création du Loto. Il s'agit, sur le

plan juridique, d'un « tirage complémentaire de la Loterie Nationale ».

Les « Gueules Cassées » ont alors un rôle déterminant au plan des montages financier, juridique, informatique et immobilier. Le premier centre informatique est construit sur les terrains de la maison historique des « Gueules Cassées » à Moussy-le-vieux, en Seine et Marne.

Le 19 mai 1976, le premier tirage du loto a lieu à l'Empire à Paris. Les débuts sont lents puis le Loto connaît un succès fulgurant et durable.

En 1977, un second centre de traitement est construit à Vitrolles, près de Marseille.

Puis, les événements s'enchaînent, lancement du TAC O TAC, France Loto, Française des jeux, la loterie traditionnelle est mise en sommeil, les « Gueules Cassées » sont contraintes de céder une partie de leurs actions à l'Etat, aux salariés de la société et aux courtiers.

En 2008, les « Gueules Cassées » cessent de percevoir la redevance sur les mises du LOTO. Les ressources de l'association sont réduites de 30%.



S VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE

LE BLEUET DE FRANCE, SYMBOLE NATIONAL DU SOUVENIR

Petite fleur des champs dans le chaos des hommes, puisqu'il a continué de pousser sur les champs de bataille de la guerre 14-18, souvenir de ces jeunes nouveaux soldats arrivés dans leurs uniformes bleu horizon et baptisés 'bleuets' par leurs aînés Poilus, première couleur du drapeau tricolore ... le Bleuet est devenu symbole national du souvenir.

L'histoire de la création du Bleuet de France débute, au sortir de la guerre, à l'Institution Nationale des Invalides.

La première Guerre mondiale crée une rupture historique par sa violence, sa durée et sa dimension internationale. En 1918, elle laisse derrière elle plus de 20 millions de blessés et d'invalides, dont certains, gravement mutilés, ne peuvent travailler. Pour faire face à ces drames humains, l'Etat décide de créer l'Office national des mutilés et réformés de la guerre en 1916, puis l'Office national des pupilles de la Nation et enfin l'Office national du combattant pour prendre en charge les réparations, la rééducation professionnelle et la solidarité en faveur des victimes de guerre et des anciens combattants. Toutes les énergies sont mobilisées par la reconstruction économique, humaine ou matérielle et, en plus des dispositifs de l'Etat, naissent des initiatives de solidarité privées ou associatives de toutes sortes. C'est dans ce contexte que le Bleuet voit le jour.

Charlotte Malterre et

Suzanne Leenhardt, deux infirmières au sein de l'Institution souhaitant venir en aide aux mutilés de cette Première Guerre, créent dès janvier 1925 un atelier pour les pensionnaires des Invalides dans lequel ils confectionnent des fleurs



de Bleuet en tissu pour reprendre goût à la vie et subvenir en partie à leurs besoins par la vente de ces fleurs. Bientôt cette initiative se développe et prend une dimension nationale.

11 novembre 1934

La nation veut témoigner sa reconnaissance et venir en aide à ces hommes qui ont sacrifié leur jeunesse à défendre la France et décide, de vendre, pour la première fois les fleurs de bleuet fabriquées par les anciens combattants sur la voie publique dans la capitale : 128 000 fleurs seront vendues.



C'est une vraie réussite suivie d'une vraie reconnaissance car dès 1935, l'Etat décide la vente officielle du Bleuet de France chaque 11 novembre et partout en France. Après la seconde Guerre mondiale, un deuxième jour de collecte, chaque 8 mai, est instauré par l'Etat en 1957.



Depuis 1961, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (l'ONACVG)

décide de prendre en charge la gestion de l'Œuvre unique en son genre et qui traverse le XX^{ème} siècle avec un objectif constant : soutenir les anciens combattants et victimes de guerre.

Aujourd'hui : la vocation du Bleuet de France perdure et l'œuvre agit sur de nouveaux fronts en favorisant, aux côtés des actions sociales traditionnelles, la transmission de la mémoire comme véritable vecteur de solidarité entre les générations.

Héritier d'une tradition de soutien aux victimes des conflits du XX^{ème} siècle, le Bleuet est aujourd'hui une manière de préparer un avenir solidaire pour tous.

Où vont les produits de la quête ?

60% sont reversés à l'office National des Anciens Combattants et 40% sont conservés par l'association des Anciens Combattants qui a pris la décision de les offrir aux écoles de la commune.

Un mutilé de guerre vendant ses bleuets sur les Champs-Élysées le 14 juillet 1919



S VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE ET CULTURELLE

HOMMAGE À TOUS LES MORTS POUR LA FRANCE

« En ce jour de 11 novembre, depuis la loi de 2012, nous rendons hommage à l'ensemble des morts pour la France. A ceux de la Grande Guerre, lors de la Seconde Guerre mondiale, lors des guerres de décolonisation, à ceux tombés hier et aujourd'hui, lors de nos opérations extérieures partout dans le monde, la nation reconnaissante rend hommage et perpétue l'indispensable mémoire » ainsi se terminait le message de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées lu par Maurice Boulez, Président des Anciens Combattants lors de la céré-

monie du souvenir du 11 novembre.

Une cérémonie, au protocole quelque peu perturbé par la pluie, mais qui a réuni, comme d'habitude, Jacques Rigaud, Maire de la commune et le Conseil Municipal, les sapeurs-pompiers qui emmenaient le cortège, des représentants de la gendarmerie, de l'armée de terre, de l'armée de l'air, de la police municipale, les anciens combattants, les enfants des écoles, les enseignants et des habitants de la commune.

Après le dépôt de gerbes et la minute de silence devant le monument, le

cortège s'est dirigé vers la salle des Fêtes où se sont déroulés les autres temps forts de la cérémonie dont « La Marseillaise » chantée par les enfants des écoles soutenus par la population, la lecture des messages, dont celui de l'UNC lu par Mathilde Camps.

Avant de prendre le verre de l'amitié, Jacques Rigaud remerciant tous les participants félicitait le jeune Emile pour son engagement de « Citoyen », un exemple à suivre dans ce monde où les droits passent avant les « Devoirs ».

LE REPAS DE L'AMITIÉ.

Durant de longues années, après la cérémonie du 11 novembre, les anciens combattants et leurs amis avaient pris l'habitude de se retrouver autour d'une traditionnelle choucroute dans la salle des Fêtes.

Mais, les années passant, cela devenait de plus en plus difficile physiquement. Et, pour la deuxième année consécutive, c'est autour d'un excellent repas à la Résidence Pierre à Rosières que nos convives se réunissent.

Accueillant chaleureusement toutes les personnes, Maurice Boulez, notre

dévoué Président remerciait le Maire Jacques Rigaud, Michel Oudin, Adjoint au Maire, les conseillers municipaux René Royer et Henri Bernard et leurs épouses de leur fidèle présence. Il tenait également à féliciter Mathilde et Anaïs Camps et Cassandre Raymond pour leur participation à la quête des « Bleuets de France », à la remise de la gerbe, ou encore à la lecture du message de la secrétaire d'Etat. Il faisait part également du message d'amitié envoyé par Roland Veaulin, Président d'Honneur. Une minute de silence fut ensuite observée à la mémoire d'Henri Moulin, membre

de la section disparu dernièrement.

Les coupes étant remplies, il ne restait plus qu'à faire honneur, au foie gras, au filet de carrelet et saumon sauce au beurre blanc, au carré de veau, sauce dijonnaise, au crumble de rhubarbe que du bonheur pour les papilles.

De bons moments de convivialité et d'amitié, une bonne table, des serveurs attentifs de quoi faire oublier la grisaille extérieure et resserrer les liens qui unissent les anciens combattants, leurs sympathisants et leurs amis.



Aroma Beauté

Lundi : 14h - 18h
Du Mardi au Vendredi : 9h - 19h
Samedi : 9h - 17h

Tél. : 03.25.74.12.46
7, rue de Chêne - 10430 Rosières

www.aromabeaute-rosieres.fr



AG

ALEXANDRE GAURIER
SPÉCIALISTE EN GÉNIE CLIMATIQUE

- CHAUFFAGE
- ÉNERGIES RENOUVELABLES
- CLIMATISATION

• INSTALLATION • ENTRETIEN • DÉPANNAGE •

163 Route d'Auxerre • 10430 Rosières Près Troyes • Tél. 03 25 80 88 23
Fax. 03 25 41 30 91 • alexandre.gaurier@gmail.com

INSTAURATION DE LA TAXE GEMAPI POUR LA RÉFECTION DES DIGUES

Au 1^{er} janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) deviendra une compétence obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comme Troyes Champagne Métropole (TCM).



Afin de ne pas (re)vivre des inondations catastrophiques, l'entretien des digues est une nécessité pour notre territoire. Ainsi, TCM a déjà investi plus de 12 millions d'euros HT et programmé 11 millions d'euros HT sur le budget pour la réfection des digues de l'agglomération. L'addition semble élevée, mais le coût matériel et économique serait encore plus important en cas de crue. En effet, 20 000 personnes, 6 000 emplois et 1 700 entreprises sont protégées par les digues de l'agglomération troyenne.

En 2018, 1 912 000 € de travaux sont prévus dans le cadre de cette compétence, notamment pour l'entretien des cours d'eau, des digues et des ouvrages hydrauliques, ainsi que pour la réfection de digues sur Troyes et La Chapelle Saint-Luc (Labourat et Fouchy).

Ainsi, bien que facultative, la taxe GEMAPI est nécessaire sur notre territoire. Ce montant, voté chaque année en fonction des besoins réels, sera réparti par les services fiscaux : de façon proportionnelle entre les redevables assujettis à la taxe d'habitation, à la taxe foncière ainsi qu'à la cotisation foncière des entreprises. **Son impact est estimé entre 2 et 2.7% de hausse de l'imposition par foyer.** Le produit de cette taxe sera exclusivement consacré aux financements de la GEMAPI.

UNE ÉTUDE COMMERCIALE POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAÎTRISÉ

Afin de développer au mieux l'économie le commerce de notre territoire, le cabinet aid a été sollicité par Troyes Champagne Métropole (TCM) pour réaliser une étude très complète permettant de fixer la stratégie de notre développement commercial à l'horizon 2022.

L'enquête a conclu à une trop grande présence des moyennes et grandes surfaces en périphérie de Troyes (+27 % comparé aux agglomérations de même taille), et à une évolution des comportements d'achats qui induisent la nécessité d'opérer un changement profond du modèle de développement commercial.

Réunis le 3 novembre dernier, les Maires de l'Agglomération ont décidé, en se référant à cette étude, d'interdire la création de nouvelles polarités commerciale en périphérie et de limiter les autorisations de projets de création ou d'extension dans les pôles existants à des thématiques absentes ou peu représentées sur le territoire. Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et une charte devraient être mis en chantier par le conseil communautaire du mois de décembre.

LA REQUALIFICATION DU PÔLE GARE DE TROYES SE POURSUIT

La 2^e phase des travaux de requalification du Pôle gare, menés par Troyes Champagne Métropole, a débuté le 13 novembre. Ces travaux s'étalent jusqu'à l'été 2019, pour un coût estimé à 22 millions d'euros. Cette requalification urbaine répond à un triple enjeu économique, commercial et résidentiel pour TCM.

Chaque année, 1,2 million de voyageurs fréquentent la gare de Troyes. Entrée stratégique de l'agglomération, ce quartier va connaître une métamorphose complète. En parallèle de ces travaux de requalification, un nouveau pôle d'activité économique doit se développer sur le site. La première phase de travaux de requalification du Pôle Gare est achevée. Elle portait sur l'aménagement du parvis de la gare avec la création d'une zone piétonne, la mise en place d'un parking courte durée de 70 places à proximité de la gare et le positionnement du Monument des Enfants de l'Aube entre les jardins du Beffroi et de Chevreuse. La deuxième phase se concentre désormais sur la réfection du boulevard Carnot et le réaménagement de la place Casimir-Périer.

Durant les travaux de requalification du Pôle gare, l'accès aux commerces, gare SNCF, bâtiment MSA, écoles, laboratoire et habitations est maintenu et aménagé, avec un parking courte durée de 70 places à proximité de la gare. Les usagers peuvent y stationner gratuitement 15 min. Un parking gratuit provisoire de 200 places est mis à la disposition des usagers de la gare sur l'ancien site d'ERDF, boulevard Gambetta, pour un stationnement de plus longue durée.

TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE, TERRE DE CINÉMA

Signée le 17 novembre dernier, une convention de partenariat entre Troyes Champagne Métropole, la Région Grand Est et l'Agence culturelle Grand Est a fait de **TCM la première collectivité à rejoindre le « Réseau de collectivités favorisant l'accueil de tournages cinéma et audiovisuel en Grand Est ».**



Mis en place par la Région, ce réseau permet aux collectivités de s'investir d'avantage dans l'accueil des tournages, et d'être accompagnées dans ce développement.

Trois collaborations pourront ainsi avoir lieu :

- la facilitation de l'accueil de tournages sur le territoire de TCM,

- la mise en place d'actions communes de promotion du territoire auprès des professionnels,
- une aide financière de TCM pour les tournages sur notre territoire, car pour un euro investi les retombées pour le territoire sont entre 3 et 4 euros pour un long métrage, et 7 à 8 euros pour un documentaire ou une série.

Plusieurs scènes de longs-métrages - Ami-Ami, Sans Famille, Un Peuple et son Roi - ont été tournées à Troyes cette année, et un circuit découverte a permis à des producteurs et réalisateurs de découvrir des potentiels lieux de tournage dans notre agglomération en juin dernier.

POINT CONSEIL EMPLOI, LIEU D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES CHERCHEURS D'EMPLOI

À l'initiative de Troyes Champagne Métropole et avec le soutien des communes concernées, les points conseils emplois de l'agglomération aident les chercheurs d'emplois.

Pour privilégier la proximité avec les personnes en recherche d'emploi, de nouvelles permanences s'ouvrent à celles et ceux qui souhaitent bénéficier de conseils dans le cadre d'une recherche d'emploi, d'un projet professionnel, d'une meilleure connaissance des opportunités d'emploi.

Un accompagnement personnalisé

Chercher un emploi nécessite parfois de se former pour se remettre à niveau, d'acquérir des compétences complémentaires ou de changer d'orientation professionnelle. Pour

cela il est nécessaire d'être conseillé et soutenu dans ses démarches.

Le Point Conseil Emploi est un lieu d'écoute où un suivi individuel pourra vous être proposé afin de vous orienter au mieux dans vos démarches de recherche d'emploi. Vous y obtiendrez des conseils et une assistance pour réaliser ou améliorer votre CV, pour rédiger une lettre de motivation ou une demande de stage, pour préparer un entretien de recrutement, pour utiliser Internet ou pour obtenir des informations sur les filières qui recrutent le plus. Cette démarche de proximité permet, dans un espace



dédié, de vous proposer un accompagnement personnalisé en fonction de vos besoins.

Pour plus de renseignements :
troyes-champagne-metropole.fr/servicespratiques/ - 06.26.15.67.55

PRATIQUE

PERMIS DE CONDUIRE

DEPUIS LE 09 OCTOBRE DERNIER TOUTES LES DÉMARCHES DU PERMIS DE CONDUIRE SE FONT EXCLUSIVEMENT EN LIGNE

- Ne vous déplacez plus.
- Évitez les longues files d'attente.
- Des services disponibles 24h/24.
- Recevez votre permis dans votre boîte aux lettres.



Rendez-vous sur le site <https://www.ants.gouv.fr>
ou connectez-vous avec FranceConnect

Bon à savoir : Des médiateurs numériques peuvent vous guider dans vos démarches en ligne depuis la préfecture, les sous-préfectures de Nogent-sur-Seine et Bar-sur-Aube et les maisons des services au public. (Estissac, Marigny-le-Châtel, Lusigny-sur-Barse, Chaource, Saint-Parres-lès-Vaudes, Venduvre-surBarse, Essoyes, Les Riceys, Villenauxe-la-Grande :

Consultez les horaires d'ouverture sur www.maisondeservicesaupublic.fr)

Les auto-écoles sont également là pour vous accompagner.

VOS DÉMARCHES EN LIGNE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE, ce sont :

• L'INSCRIPTION EN LIGNE POUR PASSER LES EXAMENS

• LES DEMANDES DE TITRES EN CAS DE :

- réussite à l'examen du permis de conduire
- vol* / perte* / détérioration / expiration de la durée de validité
- changement d'état civil / conversion de brevet militaire
- validation de titre ou diplôme professionnel

*En cas de vol ou perte, le duplicata est payant (25 euros en timbres fiscaux - achat dématérialisé auprès des buralistes).

ATTENTION AUX FAUX SITES ADMINISTRATIFS



CARTES GRISES

DEPUIS LE 09 OCTOBRE DERNIER TOUTES LES DÉMARCHES DE LA CARTE GRISE SE FONT EXCLUSIVEMENT EN LIGNE

Ne vous déplacez plus.

- Évitez les longues files d'attente.
- Des services disponibles 24h/24.
- Recevez votre carte grise dans votre boîte aux lettres.

Rendez-vous sur le site <https://www.ants.gouv.fr>

ou connectez-vous avec FranceConnect

Bon à savoir : Des médiateurs numériques peuvent vous guider dans vos démarches en ligne depuis la préfecture, les sous-préfectures de Nogent-sur-Seine et Bar-sur-Aube et les maisons des services au public. (Estissac, Marigny-le-Châtel, Lusigny-sur-Barse, Chaource, Saint-Parres-lès-Vaudes, Venduvre-surBarse, Essoyes, Les Riceys, Villenauxe-la-Grande : Consultez les horaires d'ouverture sur www.maisondeservice-saupublic.fr)

VOS DÉMARCHES EN LIGNE POUR LA CARTE GRISE, ce sont 4 nouveaux services :

- L'obtention du duplicata en cas de vol, perte ou détérioration
 - Le changement de propriétaire pour l'achat d'un véhicule d'occasion en France
 - La déclaration de cession du véhicule
 - Le changement de domicile
- ATTENTION AUX FAUX SITES ADMINISTRATIFS



POUR VOTER, PENSEZ A VOUS INSCRIRE AVANT LE 30 DECEMBRE 2017 !

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, ou si vous avez déménagé depuis votre dernière inscription, même si vous êtes resté à Rosières, vous devez vous inscrire **au plus tard le samedi 30 décembre 2017** (permanence en mairie le 30 décembre 2017 de 10h à 12h).

En cas de déménagement :

- si vous venez d'emménager à Rosières : votre inscription sur la liste électorale de la commune n'est pas automatique : vous devez vous inscrire.
- si vous déménagez dans Rosières : signalez dès que possible votre changement d'adresse à la mairie.
- si vous quittez Rosières : inscrivez-vous sur la liste électorale de votre nouvelle commune, cela entraînera automatiquement votre radiation de la liste électorale de Rosières.

Si vous ne signalez pas votre changement de domicile, même si vous restez sur Rosières et si vous avez fait suivre votre courrier, les services postaux ne feront pas suivre le courrier électoral qui sera retourné à la mairie. Vous serez alors radié des listes électorales et ne pourrez donc pas voter.

L'INSCRIPTION D'OFFICE À 18 ANS

Si vous êtes français, que vous avez effectué votre recensement citoyen à 16 ans à Rosières et que vous y habitez toujours, vous serez inscrit d'office sur la liste électorale à l'âge de 18 ans.

la période d'inscription :

La mairie inscrit d'office :

- tout jeune recensé qui atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars et le 28 (ou 29) février de l'année suivante.
- tout jeune recensé qui devient majeur pendant l'année d'élection (entre le 1^{er} mars et la veille de l'élection).

Si vous devenez majeur entre deux tours d'une élection, vous ne serez pas inscrit et vous ne pourrez donc pas voter.

la procédure d'inscription :

- la mairie reçoit de l'INSEE les informations établies sur la base du recensement citoyen,
- elle vous envoie un courrier,
- elle procède ensuite à votre inscription.

Si le courrier vous est bien parvenu, vous êtes bien inscrit d'office, sans faire de démarche particulière.

Si vous n'avez pas reçu de courrier, il convient de vous assurer auprès de la mairie que votre inscription a bien été faite.

CAS OÙ L'INSCRIPTION D'OFFICE EST IMPOSSIBLE :

Si la mairie n'est pas informée de votre situation, elle ne peut pas vous inscrire d'office. C'est le cas par exemple :

- si vous n'avez pas effectué les formalités de recensement,
- ou si le recensement a été fait tardivement,
- ou si vous avez déménagé depuis le recensement

Vous devrez alors procéder à une inscription volontaire en mairie avant le 31 décembre 2017, ou saisir le tribunal d'instance (après cette date) pour demander votre inscription.

DOCUMENTS A FOURNIR

► **Formulaire d'inscription** (cerfa n°12669*01) Disponible en mairie ou en ligne

► Pièce d'identité

- La pièce d'identité doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité).
- Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'un an. Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de

la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)

► Si vous habitez Rosières :

Un justificatif de domicile*

Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces :

- **s'il s'agit de votre domicile** : un justificatif de domicile* de moins de 3 mois
- **s'il s'agit du domicile de vos parents** : attestation signée du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent
- **s'il s'agit du domicile d'une autre personne** : attestation signée de cette personne (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez elle + un document prouvant votre lien avec la commune (bulletin de salaire ou tout document indiquant vos nom et adresse).
- **s'il s'agit de votre résidence** : justificatif de la résidence* depuis au moins 6 mois dans la commune

► Si vous êtes contribuable à Rosières depuis plus de 5 ans.

Un justificatif fiscal : Impôts concernés :

- soit la taxe d'habitation,
- soit la taxe foncière (propriétés bâties ou non bâties),
- soit la cotisation foncière des entreprises.

Vous devez transmettre des documents fiscaux sur lesquels votre nom doit apparaître :

- soit les 5 derniers avis d'imposition
- soit un certificat de la DDFIP

*** Justificatif de domicile ou de résidence** : facture d'eau, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile) ou avis d'imposition ou certificat de non-imposition ou titre de propriété ou quittance de loyer ou bulletin de salaire ou titre de pension mentionnant votre adresse à Rosières.

SÉCURITÉ

1^{ER} DECEMBRE 2017 - 31 JANVIER 2018 CAMPAGNE D'AVERTISSEMENTS AVANT VERBALISATION POUR STATIONNEMENT GENANT SUR TROTTOIR

Nous constatons tous de plus en plus des véhicules en stationnement irrégulier sur trottoir, qui peuvent constituer un obstacle, en particulier :

- pour une personne à mobilité réduite en fauteuil roulant,
- pour une personne âgée,
- pour des enfants,
- pour une personne avec des enfants en poussette...

qui sont alors contraints de prendre des risques en marchant sur la chaussée pour contourner les véhicules concernés. De nombreux Caillotins nous alertent régulièrement sur cette situation...



a été lancée depuis le 1^{er} décembre dernier, et sera maintenue jusqu'au 31/01/2018 :



En cas de stationnement gênant sur trottoir constaté par la Police Mutualisée, celle-ci prendra contact avec le propriétaire du véhicule concerné, pour lui indiquer le type d'infraction commise, lui demander de faire cesser l'infraction et l'avertir qu'en cas de récidive, il sera verbalisé.



⚠ Selon l'article R 417-11 du Code de la Route, **CES VEHICULES SONT VERBALISABLES**, et l'infraction relevée est passible d'une amende de **135 €**.

Face à cette situation, une campagne d'avertissements avant verbalisation

⚠ **A partir du 1^{er} février 2018, le stationnement sur trottoir sera verbalisé sans avertissement.**

Nous ne doutons pas que chacun saura faire preuve de civisme afin d'éviter de nous contraindre à en arriver à de telles extrémités...



graphisme: Anne de Courneilles

ETAT CIVIL

Décès

■ CHAMARANDE Michel	12/11/16
■ HERVY Paulette	10/01/2017
■ NONCIAUX Marie-Rose	14/01/2017
■ LECART Francis	17/01/2017
■ ROUGEVIN Robert	22/01/2017
■ BUET Yves	01/02/2017
■ MARTIN Colette	24/02/2017
■ LAFILLE Raynald	10/03/2017
■ FRICHET Michèle	05/04/2017
■ FOUAN Fernande	27/04/17
■ MALERBA Maria	21/06/2017
■ RAKOTOBÉ Narimalala	12/08/2017
■ MOULIN Henri	29/09/2017

Mariages

◆ 24/02/2017	LAZZARONI Giovanni et RIGAUD Clarisse
◆ 29/04/2017	CLAUDEZ Delphine et ZIELINSKI Julien
◆ 26/05/2017	GUERRY Lucile et HENRIOT Steven
◆ 03/06/2017	FAUXVAUX Laurie et GOMICHOIN Mathieu
◆ 24/06/2017	BOULANGER Annie et QUINET Bruno
◆ 08/07/2017	CLIVOT Ludovic et SCHATZ Audrey
◆ 08/07/2017	DELAET Nicolas et MASSON Christelle
◆ 23/09/2017	GORSKY Aurélien et THIEL Alexandra

Naissances

✿ 28/10/2016	CHEVREUIL Autome
✿ 28/10/2016	LAREPE Nathaël
✿ 06/11/2016	NTSAMA DIBONDJI Liam
✿ 20/11/2016	GAUTIER Raphaël
✿ 21/11/2016	MEHEE COURILLON Cléa
✿ 26/11/2016	SANGUINEDE Inès

✿ 30/11/2016	DE SAINT JEAN Anicet
✿ 09/12/2016	SALI Elio
✿ 11/12/2016	DOMANGE PICARD Mathilde
✿ 11/12/2016	JEANNIN Preston
✿ 31/12/2016	RHIMINI Harone
✿ 21/01/2017	MATTESINI Alice
✿ 01/02/2017	CZECK Valentine
✿ 16/02/2017	FAYS Candice
✿ 27/03/2017	CHARAU FOURRIER Yanis
✿ 03/04/2017	BLANCHET TA TON Clément
✿ 04/04/2017	GUERIN MONGIN Louis
✿ 18/04/2017	NIEDERHEF Martin
✿ 27/04/2017	MARCHAL Stanis
✿ 01/05/2017	LÉCOSSOIS Orlane
✿ 19/05/2017	CUNA Hussein
✿ 06/07/2017	MAUBERT Célian
✿ 09/07/2017	DEREZ Loïs
✿ 30/07/2017	BUTI Eliot
✿ 01/08/2017	PINCHARD BALLETT Evann
✿ 13/08/2017	MASSIN Margot
✿ 21/08/2017	RAMAMONJISOA Lola
✿ 26/09/2017	BASILE Lou
✿ 22/10/2017	CUNA Gemka
✿ 06/10/2017	SANZ Lorenzo
✿ 13/10/2017	VIEIRA PINEL Aline

CALENDRIER DES FESTIVITÉS 1^{ER} SEMESTRE 2018

JANVIER 2018

Mercredi 10 :	Vœux du Maire - Salle des Fêtes
Vendredi 12 :	Galette des rois par les AFN
Samedi 13 :	Bal organisé par la Gymnastique Volontaire - Salle des Fêtes
Dimanche 28 :	Galette des Aînés - Salle des Fêtes

FEVRIER 2018

Samedi 10 :	Loto des Sapeurs-Pompiers Salle des Fêtes
Samedi 17 :	Anniversaire du Club des Amis de Rosières

MARS 2018

Dimanche 4 :	Repas des Aînés - Salle des Fêtes
Du samedi 17 au dim. 25 :	Salon des Peintres - Salle des Fêtes
Dimanche 18 ou dim. 25 :	Vide grenier puériculture Parent'Housiasme - Complexe sportif
Samedi 24 :	Concert des Voix Caillotines au théâtre de la Madeleine
Samedi 31 :	Loto du ROS Foot

AVRIL 2018

Samedi 7 :	Concours de Belote des AFN Salle des Fêtes
Samedi 14 :	Loto des Sapeurs-Pompiers du Département - Salle des Fêtes
Dimanche 22 :	Gala des Voix Caillotines - Salle des Fêtes
Samedi 28 :	Bal de KDanse

MAI 2018

Mardi 8 :	Commémoration patriotique
-----------	---------------------------

JUIN 2018

Samedi 2 :	Concert de l'Harmonie Municipale Salle des Fêtes
Samedi 9 :	Fête de l'Ecole Maternelle
Vendredi 15 :	Fête de fin des cours d'anglais Salle des Fêtes
Samedi 16 :	Mechoui des AFN
Samedi 23 :	Fête de l'Ecole Elémentaire
Mercredi 27 :	Soirée des élèves de l'Ecole de Musique Salle des Fêtes
Samedi 30 :	Concert des Nuits Caillotines Auberge de Jeunesse

JUILLET 2018

Samedi 7 :	Concert des Nuits Caillotines Auberge de Jeunesse
Vendredi 13 :	Fête Nationale

SAISON HIVERNALE DES PRECAUTIONS A PRENDRE

PROTÉGER LES PERSONNES FRAGILES

Pendant la période hivernale, le froid peut s'installer et atteindre parfois des températures contre lesquelles les populations les plus fragiles (telles que les personnes âgées ou handicapées, mal logées ou sans abri) doivent se prémunir.

Si vous êtes concernés ou si vous connaissez des personnes dans ces situations, merci de bien vouloir en informer la mairie afin de faciliter la prise en charge.

Par ailleurs, si vous rencontrez une personne sans abri en période de grand froid qui pourrait être en danger, n'hésitez pas à contacter le numéro d'urgence 115, joignable 24h/24.

S'INFORMER SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION HIVERNALES



Les intempéries liées à la saison hivernale (chutes de neige, verglas) peuvent entraîner des difficultés de circulation qui peuvent nécessiter des restrictions de circulation. Afin de faciliter vos déplacements routiers, n'hésitez pas à vous informer :

SUR L'ÉVOLUTION DE LA

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE :
sur le site internet de Météo-France :
www.meteo.fr

en contactant le **05 67 22 95 00**
(bulletin de suivi de vigilance gratuit édité par Météo France)

SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION :

sur le site internet :
www.bison-fute.gouv.fr

POUR TOUTE INFORMATION SUR LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL :

sur le site internet du Conseil
Départemental :
www.aube.fr/222-conditions-de-circulation.htm

en composant le numéro vert
0800 12 10 10

(transports scolaires ou état des routes départementales)

PRÉVENIR LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Première cause de mortalité par gaz toxique en France, les intoxications accidentelles au monoxyde de carbone sont dues à la combustion incomplète des moteurs thermiques et des appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou de cuisson. La particularité de ce gaz est d'être parfaitement inodore, ce qui le rend très difficilement détectable.

A taux faible, on observe des maux de tête, vertiges, engourdissements, nausées et vomissements.

A taux plus élevé, la victime perd connaissance, peut tomber dans le coma et risquer la mort.

Ces intoxications, qui peuvent entraîner des séquelles à vie, peuvent être évitées si certaines consignes de prudence sont respectées :

- ❄ ne pas utiliser d'appareils non destinés au chauffage pour se chauffer (four à gaz, brasero...)
- ❄ n'utiliser les appareils de chauffage d'appoint que par intermittence et dans des locaux aérés
- ❄ ne pas obstruer les aérations de l'habitat, même par grand froid et aérer quotidiennement les habitations
- ❄ confier l'entretien et l'installation des appareils de combustion à des professionnels
- ❄ nettoyer régulièrement les brûleurs des cuisinières à gaz et faire ramoner une fois par an les conduits d'évacuation et cheminées
- ❄ respecter le mode d'emploi des appareils à combustion (chauffage d'appoint, groupes électrogènes, appareil à gaz,...) ;
- ❄ ne pas faire fonctionner un moteur thermique (véhicule, groupe électrogène) dans un local clos.

Pour plus d'informations,

vous pouvez consulter le site internet du ministère de la Santé.

<http://www.sante.gouv.fr/les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone.html>

LES VIRUS SAISONNIERS DE L'HIVER

Les virus respiratoires : responsables de rhumes, de rhinopharyngites, de gripes saisonnières, de bronchites et de bronchiolites chez l'enfant.

Les virus responsables de gastro-entérites aiguës, avec pour risque principal la déshydratation des nourrissons et des jeunes enfants.

Comment se transmettent-ils?

- **par les gouttelettes chargées de virus émises lors de toux**, d'éternuements (elles restent en suspension dans l'air) ou par les postillons et la salive de personnes infectées
- **par l'air**, surtout lorsqu'une personne malade occupe une pièce fermée (chambre, salle d'attente, etc.).
- **par le contact direct des mains** d'une personne infectée à une autre personne (par exemple en serrant la main) ou par le contact d'objets (jouets, doudous, tétines, boutons d'ascenseur, couverts, etc.) contaminés par une personne malade

Comment se protéger et protéger son entourage ?

ADOPTER LES «GESTES BARRIÈRES» :

■ LAVAGE DES MAINS

Pour limiter la diffusion des germes le lavage des mains est nécessaire plusieurs fois dans la journée, surtout si l'on s'occupe d'enfants et de personnes âgées, qui sont plus vulnérables. Ce geste est indispensable après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, après avoir rendu visite à une personne malade, après chaque sortie à l'extérieur et bien sûr avant de préparer les repas, de les servir ou de les prendre.

■ UTILISATION DE MOUCHOIRS EN PAPIER

Se couvrir la bouche dès que l'on tousse ou éternue (dans sa manche ou dans un mouchoir à usage unique) est un bon préalable qu'il faut également transmettre aux enfants. De même que l'utilisation d'un mouchoir en papier à jeter dans une poubelle fermée tout de suite après usage et le lavage des mains ensuite.

■ **PORT DU MASQUE** : Si l'on est malade, un masque chirurgical (que vous trouverez à acheter en pharmacie) permettra d'éviter la diffusion des microbes. En effet, en cas de toux ou d'éternuements, par exemple, des milliers de particules infectieuses contaminent l'air de toute une pièce non aérée pour plusieurs heures.

■ **ÉVITER...** Il faut éviter de serrer les mains, d'embrasser, de partager ses effets personnels (couverts, verre, brosse à dent, serviette de toilette...), éviter les lieux très fréquentés (centres commerciaux, transports en commun) et éviter si possible d'y emmener les nourrissons et les enfants.

■ **AÉRER** : Enfin, pensez à aérer votre logement chaque jour pour renouveler l'air.